

DECISION ADMINISTRATIVE

N°163/2022/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Avenant n°4 au marché à procédure adaptée de fourniture de services et de matériels
de téléphonie mobile**

Lot n°2 : Terminaux mobiles et accessoires, SAV et plateforme de MDM SaaS

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'entreprise OLINN (LES ARTISANS DU MOBILE), demeurant 31 rue des Poissonniers 92200 NEUILLY SUR SEINE, un avenant n°4 au marché à procédure adaptée de fourniture de services et de matériels de téléphonie mobile (groupement de commande constitué de la ville de Varcès-Allières-et-Risset, de la ville de Vif, du CCAS de Vif, de la ville de Jarrie et du CCAS de Jarrie) - Lot n°2 : Terminaux mobile et accessoires, SAV et plateforme de MDM SaaS.

L'avenant n°4 a pour objet la mise à jour de prix suivante :

Description	Prix unitaire actuel HT	Nouveau prix unitaire H.T.	Référence de facturation
Abonnement à la solution de MDM - par licence	4,20	3,00 €	MDM – Licence Mobile Iron

De signer l'avenant n°4 annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique sur
le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il
peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif
de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de
cette date de publication.*

A VIF,
**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy GENET